



mateneen

Démocratie à l'école

La représentation des élèves

IMPRESSUM

Éditeurs

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse, Université
de Trèves, Chaire de la Didactique
des Sciences sociales,
Zentrum fir politesch Bildung

Luxembourg, Trèves | septembre 2020

ISSN

(édition all., papier): 2658-9613
(édition all., en ligne): 2658-9621
(édition française, en ligne): 2658-9656

Les carnets paraissent deux fois par an et offrent aux dirigeant(e)s des écoles ainsi qu'au personnel des fondements théoriques et du matériel pratique pour la mise en œuvre d'un développement scolaire démocratique. Chaque publication traite d'une méthode de l'éducation à la démocratie ou d'une question stratégique du développement scolaire. Les carnets en langue allemande sont mis à la disposition des écoles luxembourgeoises en version imprimée. L'ensemble du matériel ainsi que la version en langue française sont disponibles en ligne.

➤ mateneen.eu

Layout

 MOSKITO | 20, rue des Sangliers
L-7344 Steinsel | www.moskito.lu

Sommaire

AVANT-PROPOS

4

THÉORIE

Représentation des élèves : les conditions de réussite d'une participation démocratique organisée 5
Charlotte Keuler

« Nous attachons beaucoup d'importance à la démocratisation des écoles » 13
Entretien avec des membres de comités d'élèves dans la Grande Région

Participer dès le plus jeune âge. Visite du parlement de l'école à Fentange 16
Tom Ketter

PRATIQUE

Préparer les délégué·e·s de classe à leurs missions 19
Fatima Amkouy

L'élection du comité des élèves en toute facilité 23
Vanessa Reinsch

**En quoi consiste le travail de représentation ?
Préparer les jeunes à leurs tâches au sein du comité des élèves** 28
Vanessa Reinsch

**On peut aussi se passer de représentant·e·s !
Le concept de Just Community et les processus de négociation** 31
Svenja Hackethal et Christian Welniak

Conseils de lecture 35
Vanessa Prinz et Vanessa Reinsch

Avant-propos

La cinquième édition de la série *mateneen Démocratie à l'école* est consacrée aux différentes formes de représentation des élèves. Partout dans la Grande Région, la représentation des élèves est ancrée dans la loi et constitue donc la forme institutionnelle de la participation. Cet instrument offre la possibilité unique d'appréhender et d'expérimenter la participation démocratique des enfants et des jeunes. Malgré cela, la représentation des élèves, fréquemment considérée comme une « participation alibi », n'est souvent pas prise en compte. Les attentes et les défis liés à une représentation efficace des élèves sont pourtant bien connus. Dans le premier article de ce numéro, Charlotte Keuler décrit comment réussir la représentation des élèves et quelles sont les conditions préalables. Elle aborde à la fois l'objectif – la représentation des élèves – et le processus – la question de savoir ce qu'est le travail au sein d'un organe et comment il s'organise. Ce faisant, elle accorde une attention particulière au rôle et à l'attitude des adultes. Les confrontations doivent être tolérées et perçues comme favorisant l'apprentissage.

Le deuxième article donne la parole aux jeunes, qui font part de leurs expé-

riences en matière de représentation des élèves au Luxembourg, en Rhénanie-Palatinat et en Sarre, tout en décrivant les possibilités et les limites de leur travail. Le parlement des élèves à Fentange montre que les enfants fréquentant l'école fondamentale peuvent, eux aussi, discuter, planifier et mettre en œuvre des projets. Tom Ketter a pu s'en faire une idée sur place.

Dans la partie pratique, de nombreuses ressources sont présentées pour faciliter le travail avec les représentant·e·s des élèves. L'article de Fatima Amkouy se concentre sur les délégué·e·s de classe, tandis que Vanessa Reinsch décrit dans un premier article comment préparer et mener des élections. Sa deuxième contribution présente deux méthodes pour guider les nouveaux membres du comité des élèves dans le processus de réflexion sur la représentation et la définition des rôles afin qu'ils-elles puissent discuter sur un pied d'égalité avec les adultes et façonner l'école avec eux.

Enfin, le dernier article de Christian Welniak et Svenja Hackethal illustre que la participation démocratique peut se faire non seulement de façon indirecte à

travers la représentation, mais aussi directement, c'est-à-dire sans représentation. Le concept de Just Community est plutôt méconnu dans la Grande Région. Cet article vous invite à en apprendre davantage sur ce sujet.

Le carnet entend contribuer à mettre en évidence le potentiel souvent sous-estimé de la représentation des élèves et fournir des orientations concrètes pour exploiter ce potentiel. L'école appartient à tous les acteurs, notamment aux enfants et aux jeunes, qui, s'ils perçoivent l'institution comme participative, s'identifieront davantage à elle, ce qui, en fin de compte, augmentera également les chances de réussite de leurs processus d'apprentissage.

Sur le site web « mateneen.eu » vous trouverez les versions allemande et française de toutes les éditions déjà publiées, mais aussi les fiches de travail et fiches à copier de la partie pratique, disponibles gratuitement pour une utilisation flexible en classe. Nous vous souhaitons une bonne lecture et accueillerons avec plaisir vos retours, réactions ou suggestions.

L'équipe éditoriale

Représentation des élèves : les conditions de réussite d'une participation démocratique organisée

Charlotte Keuler

Dans de nombreuses écoles de la Grande Région, des projets d'éducation à la démocratie sont menés et des initiatives sont prises pour encourager les élèves à participer à la conception de leur propre école. En outre, il existe un instrument souvent sous-estimé qui permet une participation institutionnelle sur un pied d'égalité avec les autres acteurs scolaires : la représentation des élèves.

La représentation des élèves jouit d'un statut particulier parmi toutes les structures d'éducation à la démocratie. Les élèves y sont représenté·e·s au sein d'un organe politique dont les différentes formes et compétences sont définies dans divers règlements et lois¹. Les apprenant·e·s peuvent donc s'informer sur leurs droits et les faire valoir. En même temps, le caractère institutionnalisé de cette forme de participation permet d'instaurer des expériences et des traditions de participation durables. Dans son application scolaire et sa pratique, elle façonne de manière toute particulière l'identité démocratique des élèves (à l'école). La représentation des élèves donne donc dans une large mesure naissance à l'apprentissage démocratique et peut servir de référence pour la culture démocratique à l'école. Certaines évaluations généralisées indiquent toutefois que la représentation des élèves dispose de trop peu de pouvoir, se heurte au manque d'intérêt des élèves ou n'est pas utilisée de façon fonctionnelle. Cette ambivalence montre déjà qu'une représentation des élèves ne doit pas être considérée en soi comme un organe autonome. Une bonne représentation des élèves repose sur des conditions de réussite et dépend des actions mûrement réfléchies de l'ensemble des acteurs scolaires.

La représentation des élèves entre lieu d'apprentissage pédagogique et champ d'action politique

Les apprenant·e·s forment le plus grand groupe à l'école. La représentation des élèves a pour tâche de les représenter et de s'assurer qu'ils-elles peuvent participer dans une mesure suffisante à l'organisation de la vie à l'école. Cela fait de la représentation des élèves un acteur scolaire extrêmement important, parallèlement à la direction de l'école, au personnel scolaire et aux représentant·e·s des parents d'élèves. La représentation des élèves a une double fonction qui est captivante en soi. Conformément au **principe de subsidiarité**, les communautés scolaires,

en tant qu'institutions publiques, doivent, dans la mesure du possible, régler leurs affaires de façon autonome et responsable – une tâche que remplit, entre autres, la représentation des élèves. Dans le même temps, la représentation des élèves devrait – conformément à l'objectif de l'enseignement – offrir des possibilités d'apprentissage en tant qu'instrument pédagogique pour renforcer la maturité et les capacités de participation des élèves. En tant que lieu d'apprentissage démocratique et véritable champ d'action politique, la représentation des élèves revêt donc une importance élémentaire à deux égards.

Un·e représentant·e des élèves est une personne qui a été élue démocratiquement dans le but de représenter un groupe d'élèves. Il peut s'agir, entre autres, d'un·e délégué·e de classe, d'un·e membre du parlement des élèves ou d'un·e membre du comité des élèves. Les élu·e·s doivent faire face aux mêmes exigences que tout organe politique. Ils-Elles doivent, par exemple, exercer leur capacité d'action politique, obtenir les résultats escomptés, identifier les intérêts et les besoins des électeur·trice·s, assurer un échange continu et, le cas échéant, mener des discussions polémiques avec les acteurs concernés.

Principe de subsidiarité

Conformément au principe de subsidiarité, les institutions publiques telles que les écoles règlent leurs affaires – dans la mesure du possible et s'il y a lieu – de façon autonome. Ce principe justifie que les tâches soient d'abord gérées de façon autonome à des niveaux tels que le conseil de coopération ou l'assemblée des élèves, avant que des organes tels que le conseil scolaire, l'administration scolaire ou les parlements n'interviennent en tant que régulateurs.



Photo : Yves Becker

À côté des droits et des obligations, représenter les élèves peut s'avérer très amusant !

Exiger et permettre la participation

La représentation des élèves a beaucoup de droits, dont la portée est bien plus vaste que ce que l'on pense souvent. Ainsi, des élèves luxembourgeois de l'enseignement secondaire délégué·e·s par le comité des élèves ont leur mot à dire au sein du conseil d'éducation de l'école en ce qui concerne les décisions relatives à la charte et au budget de l'école². Pour ce qui est de leurs compétences, nous sommes donc loin du cliché d'une discussion infructueuse sur l'achat d'une table de baby-foot. Cependant, les enseignant·e·s, le personnel, les parents et les élèves semblent souvent ne pas être suffisamment informé·e·s sur ces droits. Cette situation est accentuée par le fait que les écoles disposent toujours d'une certaine marge de manœuvre pour la mise en œuvre concrète de la représentation des élèves. Dans certains cas, cela augmente le risque général que les compétences accordées ne soient pas (ou ne puissent pas être) suffisamment exercées par les élèves.

Il est d'autant plus important que les acteurs adultes soient suffisamment informés sur les possibilités de façonner la représentation des élèves, notamment en raison de l'importance du rôle de cet organe et des expériences d'apprentissage qui y sont associées. Afin que les représentant·e·s des élèves puissent faire pleinement usage de leurs compétences, la direction de l'école, le personnel, les parents et les enseignant·e·s doivent l'exiger consciemment et il est nécessaire de prévoir des situations d'action adaptées. Ici, il incombe aux accompagnateur·trice·s adultes spécialement formé·e·s de soutenir les élèves au-delà de l'exercice de leurs droits, et cela, également pour approfondir et améliorer les stratégies d'action. D'autre part, il faut veiller à ce que les élèves ne soient pas privé·e·s de certaines compétences. Pour cela, les associations de représentations des élèves au niveau régional et national apportent un soutien aux élèves et aux adultes. Elles peuvent informer sur les possibilités des apprenant·e·s et jouer un rôle moteur pour une mise en œuvre concrète.

L'organe perd toutefois de sa pertinence si les interactions avec les autres acteurs se limitent à l'approbation des propositions faites et si, ce faisant, il hésite à adopter une position politique. Ici, la représentation des élèves doit trouver un équilibre entre le maintien de la paix à l'école à travers la coopération et le compromis et la défense des intérêts des élèves, qui s'accompagne nécessairement aussi de situations conflictuelles. Un bon travail de représentation des élèves canalise une résolution efficace des conflits entre les acteurs, laquelle est nécessaire en permanence et produit des effets pacificateurs plutôt que de forger l'image d'une communauté scolaire parfaitement harmonieuse. La participation n'implique pas que les élèves prennent des décisions agréables ou formulent les demandes attendues « d'en haut ». La direction de l'école, le personnel scolaire et les représentant·e·s des parents d'élèves doivent en être conscient·e·s et, le cas échéant, examiner des possibilités d'action qui n'entraînent pas une remise en cause des compétences des élèves. Il

est primordial de mener des discussions sur un pied d'égalité. Les confrontations favorisent l'apprentissage, elles sont nécessaires et doivent être tolérées. Le principe suivant s'applique à tous les acteurs : l'échec est un élément important et possible de tout processus de négociation politique. Il doit être considéré comme tel plutôt qu'être interprété comme une défaite ou une attaque contre sa propre position à l'école.

Une chose est claire : dans l'ensemble, la représentation des élèves a un mandat limité. Les élèves peuvent prendre position sur tous les sujets internes à l'école et en rapport avec la politique scolaire et ainsi exprimer leurs intérêts, mais leur

droit réel de participation est limité. Ici aussi, l'équilibre entre l'action politique réelle, le milieu pédagogique protégé et l'espace d'apprentissage entre en jeu – une ambiguïté qui affecte fondamentalement toute forme de participation démocratique à l'école. S'agissant de la représentation des élèves, cela signifie concrètement que, d'une part, les élu-e-s sont tenu-e-s de prendre des décisions politiques et de représenter efficacement les intérêts des élèves, surtout lorsqu'ils s'avèrent contraires aux positions des autres acteurs. D'autre part, les élèves évoluent dans un espace où ils-elles doivent apprendre et expérimenter encore davantage l'action politique – et où une approche progressive et accom-

pagnée doit être possible sans présenter de risques pour les élèves. Tous les acteurs adultes doivent percevoir ce décalage insoluble comme un défi permanent, analyser leurs propres actions et les rendre transparentes aux élèves. Cette démarche permet, d'un côté, d'éviter que les droits des élèves soient remis en cause. De l'autre, elle met en évidence au préalable et de façon transparente pour toutes les parties les limites auxquelles les élèves peuvent se heurter sur le plan de la représentation de leurs intérêts.

Le « **consensus de Beutelsbach** », qui constitue la base du travail d'éducation à la citoyenneté dans de nombreux pays, illustre que l'éducation à la démocratie ou



Photo : Lukas Sommer

La salle du comité des élèves est à la fois un lieu de retraite, un bureau, un lieu de rencontre et un endroit sûr pour discuter des préoccupations des élèves.

Consensus de Beutelsbach

Le consensus de Beutelsbach résume trois exigences fondamentales en matière d'éducation à la citoyenneté. Les apprenant·e·s ne doivent pas être endoctriné·e·s lorsqu'ils·elles forment leur jugement, mais doivent être en mesure de percevoir leurs intérêts et de contribuer au discours politique. C'est pourquoi la règle suivante s'applique : « Ce qui dans les sciences et en politique fait l'objet de controverses doit l'être au même titre dans l'enseignement. »³

l'éducation à la citoyenneté vise toujours aussi à fournir une orientation et un soutien pour une action politique réelle. Le troisième principe de ce consensus exige explicitement que l'élève soit en mesure « d'analyser une situation politique en la confrontant à sa propre situation, pour rechercher les moyens et les procédures qui lui permettront d'exercer une influence dans le sens qui lui convient »³. De cette manière, ce consensus peut également servir d'orientation aux enseignant·e·s pour aider les élèves, dans le cadre du travail du comité, à analyser les conflits d'intérêts existants à l'école, à exercer leurs propres droits et leur influence et à faire valoir leurs intérêts de manière ciblée dans le champ d'action et de décision politique existant.

Une bonne représentation des élèves exige visibilité, soutien et mise en réseau

Une des critiques souvent formulées par les représentant·e·s des élèves, c'est qu'ils·elles ont le sentiment que leurs camarades et le personnel enseignant ne prennent pas leur rôle au sérieux. Une étude montre également que près d'un tiers seulement des élèves interrogé·e·s attache une grande importance à leur propre représentation. Cela montre qu'une perception plus positive de la per-

tinence s'accompagne d'une plus grande volonté de discuter des problèmes de nature scolaire et de jouer un rôle actif au sein de l'organe. Elle peut donc entraîner une implication plus importante dans la vie scolaire et être analysée et favorisée dans le sens d'une participation accrue.⁴

La campagne électorale permet déjà d'avoir une idée de la perception de la représentation des élèves. L'élection n'est pas une compétition pour déterminer la popularité des élèves. Il s'agit bien davantage de veiller à ce que des arguments de fond soient mis en avant : quel·le candidat·e défend quels intérêts ? Une intervention commune et ordonnée une fois les processus de négociation achevés au sein de l'équipe est également importante. Pour cela, il est important de prévoir, au début de chaque nouveau mandat, une période pendant laquelle les apprenant·e·s peuvent progressivement se glisser dans leurs nouveaux rôles et intégrer l'équipe. Dès que les membres entament leur mandat, il est important pour les élu·e·s de ne pas perdre de vue les élèves. Il est nécessaire de fournir un retour d'information complet et régulier aux autres élèves, avec le soutien systématique des enseignant·e·s. L'organe attache une importance centrale aux intérêts des élèves. Il est responsable des élèves dans le sens où il les représente. Cependant, il ne pourra bénéficier de la même attention si la direction de l'école, les enseignant·e·s et les représentant·e·s des élèves n'ont pas une démarche de sensibilisation à son existence. Par conséquent, il est essentiel que tous les acteurs consacrent du temps à la représentation des élèves et qu'une salle soit mise à disposition. Cela passe par la présentation régulière d'un compte rendu sur le travail effectué dans les classes, de même que par la mise à disposition d'un espace dédié sur le site Internet de l'école et le tableau d'affichage et d'une salle individuelle pour les membres du comité des élèves, dans laquelle tou·te·s les élèves

peuvent se rendre pendant des heures de consultation fixes (voir l'illustration à la page 10). Il est également judicieux de disposer d'un budget individuel géré de façon autonome, dont l'utilisation concrète peut être débattue et contestée.

Il est également important de promouvoir la mise en réseau et la coopération entre les écoles, par exemple les représentations des élèves régionales et nationales. Elles touchent tou·te·s les apprenant·e·s par l'intermédiaire des représentant·e·s des élèves des différentes écoles et peuvent, à leur tour, identifier les intérêts et les revendications des élèves de l'ensemble du pays. Les délégué·e·s régionaux·ales et nationaux·ales ont donc un poids et une influence considérables dans les questions de politique scolaire et sont des interlocuteur·trice·s important·e·s tant pour les élèves que pour l'administration scolaire et la politique de l'éducation, à condition qu'un flux d'informations intacte garantisse leur influence dans les écoles, d'une part, et la prise en compte des idées, des souhaits et des intérêts des élèves grâce à leur représentation dans le travail inter-scolaire des comités, d'autre part.

Dans l'ensemble, il est important que les élèves aient le sentiment qu'ils·elles peuvent contribuer à façonner leur école. L'étude montre que lorsque c'est le cas, il existe une plus grande volonté de participer à sa propre représentation. La valeur et l'accessibilité attribuées aux canaux de participation sont importantes pour la participation et la représentation des élèves.⁵

Diversifier la représentation des élèves et la rendre participative

Quels autres éléments sont-ils importants pour favoriser la participation d'une représentation des élèves ? Pour que le travail concret de la représentation des élèves reste visible et tangible dans le quotidien de l'école, ses tâches ne doivent pas se limiter

Les niveaux de la représentation des élèves

Niveau régional / national



Ici, toutes les écoles de la région ou du pays sont représentées par des membres élu·e·s. La représentation régionale / nationale peut rendre publiques les préoccupations des élèves et, si nécessaire, les représenter auprès des responsables politiques.



Niveau de l'école



Les membres du comité des élèves abordent les thématiques que les délégué·e·s de classe portent à leur attention.



Niveau de la classe



Les questions ou préoccupations font l'objet de discussions en classe, par exemple au sein du conseil de coopération. Les délégué·e·s de classe les présentent dans les conseils des délégué·e·s.

Une bonne interconnexion des différents niveaux permet – du moins en théorie – de rendre visibles les préoccupations de l'ensemble des jeunes (du « bas » vers le « haut »). À l'inverse, des questions sociétales peuvent également être abordées (du « haut » vers le « bas »).

Un contact régulier entre élèves et comité des élèves est fondamental pour le succès de la participation.

Disponibilité en ligne dans un cadre protégé

Boîte aux lettres du comité des élèves
Possibilité directe dans le bâtiment pour entrer en contact

Bureau et heures de consultation
présence personnelle à heures fixes

Rapports réguliers du comité dans les classes
pour informer sur le travail du comité des élèves et entendre les préoccupations, par exemple lors de la réunion du conseil de coopération

Présence sur la page web de l'école
pour présenter les membres du comité des élèves, avec des informations sur le travail du comité

Panneau d'information
dans le bâtiment scolaire avec des informations sur le comité des élèves

au travail de comité, mais elles doivent être diversifiées et organisées de façon participative moyennant une approche méthodologique. À cet effet, il est possible, par exemple, de créer des groupes de travail par projet qui sont ouverts à toutes les élèves intéressé-e-s et qui se chargent par exemple de l'élaboration d'un concept de développement durable pour la cantine scolaire, du réaménagement de la cour de récréation de l'école dans le cadre d'un forum de discussion ou de la planification de la fête d'été. Pour nombre d'enfants et de jeunes, un engagement temporaire et diversifié sur une thématique est plus attrayant qu'un travail de comité dont les procédures sont restrictives et peu adaptées aux jeunes. L'implication latente d'élèves supplémentaires et le lancement de divers projets peuvent rendre le travail de la représentation des élèves plus transparent dans le quotidien de l'école et approfondir les contenus d'apprentissage, tout en allégeant la charge des représentant-e-s.

L'échelle de la participation contient des orientations concernant les différents modes de participation possibles. La participation réelle commence avec un projet élaboré et dirigé par des adultes. Le but de l'action ainsi que les raisons de la participation des enfants sont transparents pour ces derniers. Le rôle qu'ils assument est pertinent et revêt une importance essentielle. De plus, leur participation au projet, dans le cadre duquel ils sont accompagnés par des adultes, est volontaire. Au niveau

Échelle de la participation

L'échelle de la participation identifie huit formes de participation, qui vont d'un processus feint de participation aux formats plus autonomes et autodirigés (voir figure p.12).⁶

Les représentant-e-s des élèves ont besoin d'un contact direct entre leur groupe et les autres élèves. Les moyens de communication et d'informations doivent être multiples et simples.

de participation le plus élevé, cependant, le projet est élaboré par les élèves. À ce stade, les adultes soutiennent les élèves qui mènent l'action.⁶ Une représentation des élèves doit se situer à ce niveau, une trop grande concentration dans une direction pourrait ne pas stimuler suffisamment ou, au contraire, dépasser les compétences de l'organe.

Dans ce contexte, de même que dans l'interaction quotidienne avec d'autres acteurs, il est important de rendre les limites de la représentation des élèves ou la logique du principe de subsidiarité transparentes à tout moment. Dans leur fonction sociale, les écoles ne peuvent pas reposer sur un modèle de démocratie directe. Leur légitimité et leur caractère démocratiques ne relèvent pas de la sphère de responsabilité de la communauté scolaire. La marge légalement définie, qui n'est

toutefois pas clairement délimitée, peut être utilisée dans le sens d'une participation la plus large possible. Les limites existantes ne doivent néanmoins pas être occultées. Les élèves et leurs représentant-e-s ont besoin de cette transparence afin d'éviter de qualifier à tort leurs activités d'échecs ou de participation non réussie.

Un grand nombre des défis, attentes et problèmes identifiés qui sont associés à cet organe sont bien connus. La pertinence d'une représentation au sein de laquelle les élèves peuvent se représenter eux-mêmes sans avoir à laisser d'autres acteurs s'exprimer en leur nom demeure inchangée. Il est important que les élèves et les adultes perçoivent la représentation des élèves comme un acteur à part entière dans le milieu scolaire, qui vérifie constamment les structures actuelles ou traditionnelles pour en

vérifier l'utilité et la légitimité. La représentation des élèves n'est pas seulement un élément essentiel de l'apprentissage de la démocratie à l'école. On pourrait même se demander comment il serait possible d'approfondir les compétences démocratiques si l'organe central responsable des souhaits de participation, des idées et des besoins des élèves n'agissait pas ou ne pouvait pas agir en tant que tel. C'est précisément en raison de son assise institutionnelle que la représentation des élèves offre des opportunités utiles de s'essayer en tant qu'électeur-trice, élu-e et responsable politique et, partant, d'apprendre la politique. Elle offre ainsi de précieuses possibilités d'apprentissage de la démocratie, dans lesquelles il convient d'investir dans le sens d'une école devant être conçue conjointement.

EN BREF : LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA REPRÉSENTATION DES ÉLÈVES – LE RÔLE DES ADULTES

- **Accompagnateur-trice-s :** ce sont des interlocuteur-trice-s direct-e-s de la représentation des élèves qui doivent être présent-e-s en tant que tel-le-s pour les élu-e-s. Ils-Elles accompagnent et conseillent l'organe et, en s'appuyant sur leur vaste expérience, ils-elles soutiennent également la mise en place de nouvelles structures adaptées à l'équipe actuelle.
- **Direction de l'école :** pour la direction de l'école, la représentation des élèves remplit une tâche très importante. Cette dernière peut faire office d'« intermédiaire » entre les élèves et la direction. Il est donc d'autant plus important que la direction de l'école mette les infrastructures nécessaires à la disposition de cet organe. L'octroi d'un budget n'est pas seulement nécessaire à des fins de visibilité, il confère également aux élèves une plus grande marge de manœuvre et leur permet de se concentrer sur leurs objectifs, car ils-elles n'ont pas besoin de gagner l'argent nécessaire à leur réalisation avec des activités chronophages.
- **Personnel scolaire :** le personnel scolaire comprend les enseignant-e-s, mais aussi, selon l'école, le personnel pédagogique et psychologique. La coopération avec le personnel scolaire ne doit pas être exclusivement axée sur la satisfaction ou l'insatisfaction en classe et dans l'enseignement. Les élèves disposent au contraire d'un grand nombre d'interlocuteur-trice-s qui ont des compétences et des domaines d'action très différents et peuvent donc apporter un soutien ciblé à divers projets.
- **Parents :** on perd facilement de vue les parents en tant qu'acteurs de la vie scolaire lorsqu'il s'agit de la représentation des élèves. Or, les représentant-e-s des parents d'élèves et la représentation des élèves sont deux acteurs étroitement liés du point de vue du contenu de leur contribution. C'est précisément la confrontation entre ces deux organes qui offre un espace de discussion précieux, les projets pouvant être conçus et réalisés ensemble. Il s'agit en outre de partenaires qui peuvent toujours se consulter mutuellement pour obtenir un avis ou un conseil dans le contexte d'un échange aussi représentatif et contrasté que possible.

Échelle de la participation

1 Voir Service de la Jeunesse du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) (2019): Possibilités juridiques de la participation des élèves en classe – Un regard sur la Grande Région. In: mateneen, numéro 3, deuxième année, p. 13-15.

2 Voir Loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques, chapitre 9, art. 36: <http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2004/06/25/n9/jo>

3 Traduction selon <https://www.lpb-bw.de/beutelsbacher-konsens> (3/9/2020). Version originale: Hans-Georg Wehling (2016): Konsens à la Beutelsbach? Nachlese zu einem Expertengespräch. Textdokument aus dem Jahr 1977. In: Benedikt Widmaier/Peter Zorn (éd.): Brauchen wir den Beutelsbacher Konsens? Eine Debatte der politischen Bildung. Bonn: Bundeszentrale für politische Bildung, p. 19-27, ici p. 23 et suivantes.

4 Voir Sibylle Reinhardt, Frank Tillmann (2002): Politische Orientierungen, Beteiligungsformen und Werteorientierungen. In: Heinz-Hermann Krüger, Sibylle Reinhardt, Catrin Kötters-König et. al. (éd.): Jugend und Demokratie – Politische Bildung auf dem Prüfstand. Eine quantitative und qualitative Studie aus Sachsen-Anhalt. Wiesbaden: Springer, p. 43-74, ici p. 70 et suivantes.

5 Id.

6 Voir Roger Hart (1992): Children's participation. From tokenism to citizenship. Florence: Centre international pour le développement de l'enfant de l'UNICEF, p. 8 et suivantes.



Charlotte Keuler

Charlotte Keuler est collaboratrice scientifique dans le domaine des méthodologies didactiques des sciences sociales. Elle enseigne et fait des recherches à l'Université de Trèves sur le développement scolaire démocratique ainsi que l'éducation à la citoyenneté dans la Grande Région.

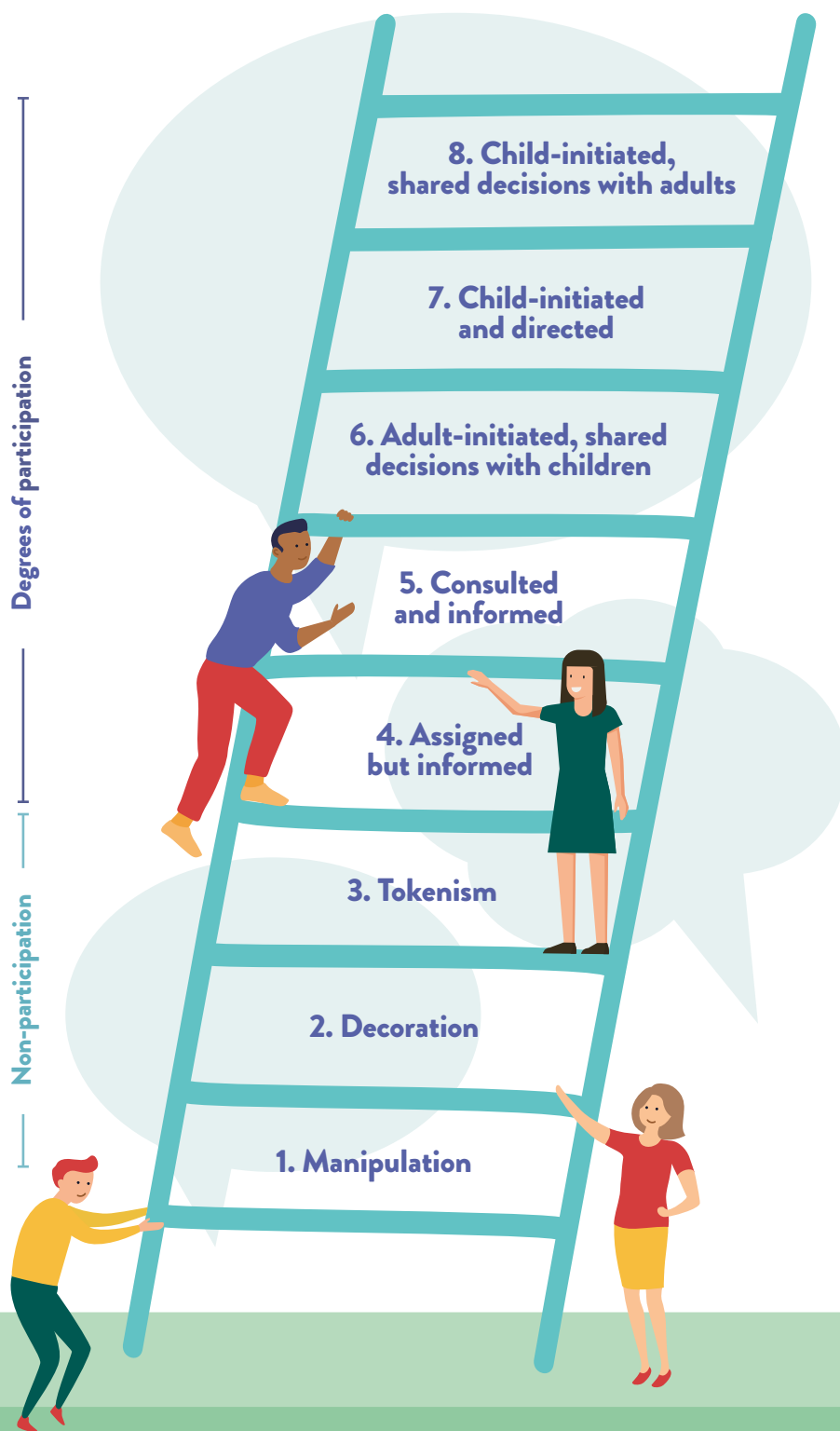


Illustration d'après Roger Hart (1992): *Children's participation. From tokenism to citizenship*. Florence: Centre international pour le développement de l'enfant de l'UNICEF, p. 8.

« Nous attachons beaucoup d'importance à la démocratisation des écoles »



Entretien avec des membres de comités d'élèves dans la Grande Région

« Nous attachons beaucoup d'importance à la démocratisation des écoles. » C'est dans ces termes que Lucia Wagner décrit l'une des principales raisons de son engagement au sein de la représentation des élèves en Rhénanie-Palatinat. L'équipe de *mateneen* s'est entretenue avec elle et d'autres membres de comités d'élèves du Luxembourg et de la Sarre au sujet de leurs expériences.



Hugo Da Costa (15 ans), membre du comité des élèves au Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg-Ville

mateneen : Que pensez-vous des pratiques au sein des écoles ? Quels sont les points positifs et à quelles difficultés êtes-vous confronté-e-s ?

H. : Les élèves ne s'intéressent pas suffisamment à ce que nous faisons. Nous devons les convaincre que nous agissons dans leur intérêt et que nous nous engageons pour eux. Mais il est difficile de communiquer ce message à tou-te-s les élèves. Nous aurions besoin de plus d'échanges avec les délégué-e-s de classe. Nous avons le droit de convoquer une réunion avec les délégué-e-s de classe une fois par an pendant les heures de cours. Ce n'est pas suffisant.

m. : Où percevez-vous un besoin concret d'amélioration ?

H. : On ne nous demande pas assez souvent notre avis, et il arrive fréquemment qu'on omette de nous informer sur les questions qui nous concernent. En outre, la coopération entre les comités des élèves des différentes écoles laisse à désirer. Il existe une représentation des élèves au niveau national, mais nous avons très peu de visibilité sur ce qu'elle fait. Elle devrait être beaucoup plus présente dans les médias sociaux et mieux communiquer avec les élèves.



Laura Bombardella (16 ans), membre du comité des élèves au Lycée Nic Bieber de Dudelange

mateneen : Que pensez-vous des pratiques au sein des écoles ? Quels sont les points positifs et à quelles difficultés êtes-vous confronté-e-s ?

L. : Il y a pas mal de plaintes au quotidien. Mais en se plaignant sans rien entreprendre, on ne peut pas changer la situation. Nous discutons des problèmes au sein du comité des élèves et essayons ensuite d'apporter des solutions. Si des suggestions individuelles sont faites et qu'elles ne sont pas acceptées, les élèves concerné-e-s sont déçu-e-s. Mais nous faisons de notre mieux pour garder à l'esprit les opinions et les intérêts de chacun.

m. : Quelles sont les problématiques et les demandes centrales auxquelles vous vous intéressez ?

L. : Près de notre école, il y a une route sur laquelle la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h. Plusieurs élèves ont déjà été percuté-e-s par des véhicules à cet endroit. Nous souhaitons limiter la vitesse à 30 km/h. Mais pour cela, nous devons discuter avec l'école et la commune.



Lucia Wagner (18 ans), membre du comité des élèves au Rabanus-Maurus-Gymnasium à Mayence, membre de la représentation des élèves du Land de Rhénanie-Palatinat et déléguée fédérale

mateneen : Que pensez-vous des pratiques au sein des écoles ? Quels sont les points positifs et à quelles difficultés êtes-vous confronté·e·s ?

L. : Cela varie fortement d'une école à l'autre : il y a des écoles où les choses se passent très bien avec la représentation des élèves, où celle-ci joue un véritable rôle dans la communauté scolaire, où elle est prise au sérieux par la direction de l'école et où elle bénéficie d'un soutien adéquat. Mais il y a aussi des écoles où l'on ne sait même pas ce qu'est une représentation des élèves ou bien où cette dernière n'est pas élue correctement. L'élection pose déjà problème en soi et ces écoles ignorent tout du niveau national ou de l'existence d'un échelon ville et canton.

m. : Quelles sont les problématiques et les demandes centrales auxquelles vous vous intéressez ?

L. : Les sujets très actuels sont la suppression de l'enseignement religieux. Nous attachons beaucoup d'importance à la démocratisation des écoles, par exemple, au développement des parlements scolaires ou au remplacement de la conférence plénière par un organe où les parents, les enseignant·e·s et les élèves siègent à parité. La durabilité constitue également un sujet d'actualité. À cette fin, la représentation nationale des élèves a développé une vignette environnementale en collaboration avec le Ministère de l'Éducation et divers expert·e·s. Il s'agit d'une distinction pour chaque école durable. En dehors de cela, notre programme de base porte également sur des sujets plus globaux, tels que la lutte contre le racisme ou l'égalité des sexes.



Kimon Leners (19 ans), membre du comité des élèves au Lycée des Arts et Métiers et représentant national des élèves au Luxembourg

mateneen : Où percevez-vous un besoin concret d'amélioration ?

K. : Ce n'est pas une bonne chose que les élèves au sein du comité d'éducation soient en minorité. Nous ne pouvons pas influencer le développement scolaire parce que de toute façon, nous avons trop peu de poids dans les votes. Avec la CNEL, nous aimerions être impliqué·e·s de façon beaucoup plus directe dans l'amendement du règlement grand-ducal portant organisation des comités d'élèves.



Lennart-Elias Seimetz (16 ans), membre du comité des élèves à la Willi-Graf-Schule à Sarrebruck et représentant des élèves du Land de Sarre

mateneen : Quelles sont les problématiques et les demandes centrales auxquelles vous vous intéressez ?

L. : Nos revendications sont les suivantes : « augmentation du nombre d'enseignant·e·s et réduction de la taille des classes », « introduction de l'enseignement de l'éthique dans toutes les écoles fondamentales en Sarre », « numérisation », « approfondissement de l'orientation professionnelle » ou « mise en place d'un travail social en milieu scolaire bien financé et solide ». Nous organisons aussi régulièrement des séminaires pour les comités des élèves au cours desquels nous leur expliquons leurs droits et les soutenons dans leur mise en œuvre.



Justin Gesellchen (18 ans), membre du comité des élèves à l'Ilftal-Gymnasium à Illingen et représentant des élèves du Land de Sarre

mateneen : Que pensez-vous des pratiques au sein des écoles ? Quels sont les points positifs et à quelles difficultés êtes-vous confronté-e-s ?

J. : La situation varie beaucoup d'une école à l'autre en Sarre. Dans la plupart des écoles, elle se situe en dessous de la moyenne. Dans de nombreuses écoles, l'engagement des élèves n'est pas suffisamment apprécié, si bien qu'il est difficile d'en tirer des résultats tangibles.

m. : Quelles sont les problématiques et les demandes centrales auxquelles vous vous intéressez ?

J. : La « participation » est notre thème central. Nous avons déjà publié des documents de stratégie à cet égard. Nous travaillons actuellement à l'amendement de la loi sur la participation scolaire pour que les problèmes que nous venons de décrire puissent enfin être abordés. Nous nous penchons également sur l'« environnement » et la « protection de la nature » dans les écoles et sur la question de savoir comment les établissements scolaires peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de lutte contre le changement climatique et de réduction des émissions de CO₂.

m. : Où percevez-vous un besoin concret d'amélioration ?

J. : Pour ce qui est de la participation, il existe un droit à la participation et un droit à être entendu. Mais la plupart du temps, ces droits n'existent que sur le papier. Nous demandons également que le concept du « conseil de coopération » soit mis en œuvre. Ce serait une manière de réaliser la participation démocratique au niveau de la classe. Et là aussi, nous estimons qu'il est important que cette participation se fasse tout au long de la période scolaire. Lorsqu'on commence à introduire des organes de participation dans les écoles secondaires, on ne peut pas s'attendre à ce qu'ils fonctionnent bien tout de suite si on n'a jamais pratiqué la participation auparavant.



Luca Wolter (17 ans), membre du comité des élèves au Lycée Technique Mathias Adam à Luxembourg

mateneen : Que pensez-vous des pratiques au sein des écoles ? Quels sont les points positifs et à quelles difficultés êtes-vous confronté-e-s ?

L. : Nous faisons de bonnes expériences. L'école a désigné un accompagnateur pour le comité des élèves. Il nous soutient et nous assiste lors de chaque réunion. Il transmet également nos suggestions et demandes à la direction. Pour la fête de l'école, par exemple, nous avons développé un concept. La direction de l'école l'a accepté et a ensuite mis à notre disposition un budget dont nous pouvons disposer librement. Mais je ne me souviens pas d'une seule fois au cours de ces quatre années depuis lesquelles je fréquente cette école où nous a demandé notre avis.

L'interview a été réalisée par Maïke Koböck. Elle a étudié l'allemand et les sciences sociales à l'Université de Trèves pour devenir enseignante au lycée. Elle y travaille en tant qu'assistante de recherche dans le domaine du développement scolaire démocratique.

Participer dès le plus jeune âge. Visite du parlement de l'école à Fentange

Tom Ketter

Comment peut-on tirer parti de façon constructive de la volonté et de l'opinion des enfants fréquentant l'école fondamentale ? Comment les enseignant·e·s, les éducateur·trice·s et les enfants d'âges différents peuvent-ils·elles discuter, planifier et mettre en œuvre des projets avec succès et sur un pied d'égalité ? Le parlement de l'école de Fentange montre la voie.

Afin de me faire une idée des pratiques de participation à l'école fondamentale de Fentange, je me tiens devant l'établissement un mardi matin à 10 heures, où règne une vive agitation. La récréation vient de commencer et la cour se remplit peu à peu. Laurent Schoder, le président de l'école, m'accueille et m'accompagne dans la salle où la session parlementaire aura lieu après la récréation. On y trouve une grande table et, devant chacune des douze chaises, il y a un ordre du jour.

La Préparation

« Le comité de l'école décide du déroulement de la session. Les élèves présentent les points qu'ils·elles souhaitent aborder pendant la réunion, ou ils·elles en informent à l'avance les représentant·e·s du corps enseignant, qui les ajoutent ensuite à la liste », m'explique M. Schoder en me remettant un ordre du jour.

En outre, une préparation complémentaire a toujours lieu en classe. Les représentant·e·s des élèves recueillent les sujets à traiter, discutent des points de la prochaine session et collectent les opinions de leurs camarades de classe. Selon M. Schoder, cela a lieu aussi souvent pendant les récréations, mais les classes bénéficient, si elles le souhaitent, d'un temps de préparation pendant les heures de cours.

La préparation se fait de façon légèrement différente en maternelle (élèves âgé·e·s de trois à cinq ans). L'enseignant·e

élabore les différents points de la session avec la classe et demande de façon très ciblée quels sont les problèmes et les attentes. De cette façon, le·la représentant·e est bien préparé·e pour la séance.

L'intégration des représentant·e·s des élèves de maternelle ne pose d'ailleurs aucun problème. Avec un peu d'aide de la part des autres membres pour les explications, les enfants qui représentent les plus petits de l'école peuvent participer activement. « Bien que généralement, les discours soient un peu plus courts, il est important que les représentant·e·s acquièrent une première expérience du travail parlementaire. »

La session commence

La récréation est terminée et les premiers enfants entrent dans la salle, se saluent et s'installent de façon naturelle autour de la table. Ils sont tous très concentrés et bien organisés. On constate qu'une session parlementaire n'a rien d'inhabituel et qu'il s'agit d'un événement tout à fait ordinaire dans le quotidien de l'école.

« J'ai pour rôle d'écouter attentivement tou·te·s les élèves de ma classe, de prendre connaissance des problèmes qu'ils·elles rencontrent et d'en informer les membres du parlement. »

(représentant des élèves du cycle 4.1)

À 10h20, M. Schoder ouvre la session, salue les participant·e·s et demande aux représentant·e·s s'ils·elles sont tou·te·s d'accord avec la procédure prévue. Devant l'approbation générale il passe directement au premier point. Il s'agit de la représentation d'une comédie musicale prévue pour la communauté scolaire.

Je suis étonné de voir l'efficacité avec laquelle les élèves travaillent. Les différents points en rapport avec l'organisation sont expliqués aux représentant·e·s des élèves et des tâches spécifiques sont attribuées progressivement aux différentes classes.

Même si le comité préside la session et distribue les tâches, les représentant·e·s des élèves participent activement à la discussion. Ils·Elles proposent des amendements, exposent leurs points de vue et posent des questions.

D'une part, j'ai remarqué que les élèves sont très impliqué·e·s dans le projet et le perçoivent comme le leur. D'autre part, je constate que les élèves coopèrent sans hésiter et, bien entendu, posent des questions et expriment des critiques. Une discussion a lieu sur un pied d'égalité entre des partenaires égaux.

Avant de clore ce point, on demande aux représentant·e·s s'ils·elles ont tout compris et s'ils·elles savent ce qu'ils·elles doivent dire à leurs camarades de classe.

Sur un pied d'égalité

Le deuxième point de la session porte sur le festival d'hiver, qui se tiendra dans les prochaines semaines. Je constate que le parlement peut également travailler plus ouvertement : ce ne sont pas les adultes qui mènent le débat, ce sont les élèves qui sont au centre de l'attention. On recueille des idées, on pose des questions et on discute de la pertinence de certaines idées.

Pendant ces discussions, il est frappant de constater à quel point le mode de fonctionnement du parlement est discipliné et respectueux. Les membres ne se coupent pas la parole, posent des questions et attendent leur tour pour s'exprimer. Un·e représentant·e des élèves, avec le soutien d'un·e représentant·e du corps enseignant, préside la réunion. Lorsque les différentes idées sont votées à main levée, le résultat est accepté par le plénum, ce qui évite les pertes de temps.

Les résultats, les questions et les décisions seront consignés par écrit par le représentant du cycle 4.2 (enfants âgés de onze ans). « C'est pour des raisons purement pratiques. Ces élèves écrivent mieux et plus rapidement, et ils-elles ont souvent envie d'assumer cette tâche importante. Pour le reste, ils-elles n'ont pas de rôles fixes, mais à l'issue des premières sessions, on est en mesure d'identifier les élèves qui ont un talent pour le travail parlementaire », m'explique M. Schoder après la session.

Le procès-verbal écrit joue un rôle secondaire, car les informations importantes sont résumées à l'oral à la fin de chaque réunion. Les représentant·e·s transmettent directement les informations à leurs camarades de classe après la réunion.

Cette méthode permet de garantir que tout le monde ait accès aux informations et que ces dernières soient expliquées dans chaque classe dans un langage compréhensible.

Le parlement de l'école en bref

Le parlement de l'école : une assemblée composée de membres élu·e·s du comité des élèves et de représentant·e·s élu·e·s du corps enseignant qui travaillent mutuellement pour la communauté scolaire dans son ensemble.

À quelle fréquence ? Le parlement se réunit toutes les six semaines, la durée du mandat des différents membres étant d'une année scolaire.

Les membres : neuf élu·e·s représentent l'ensemble des élèves, trois enseignant·e·s représentent le corps enseignant. Chaque niveau scolaire dispose d'un·e représentant·e au parlement. Cet·te élève a été élu·e par la classe et joue également le rôle de délégué·e de classe. La maternelle a le droit de disposer de deux représentant·e·s. Les sujets abordés : questions d'ordre organisationnel et sujets en rapport avec le vivre-ensemble et le fonctionnement de la communauté scolaire.



Photo: Julie Heusbourg

Le travail parlementaire dans une école fondamentale.

Les rituels ont leur importance

Le troisième point constitue un volet fixe et récurrent des sessions parlementaires : les représentant·e·s du corps enseignant communiquent des informations actuelles. Ce point est important pour que chaque membre de l'école puisse prendre connaissance des activités planifiées et des initiatives que les autres classes ont prévues dans un avenir proche. Cette approche permet aux élèves – même à ceux-elles qui ne savent pas lire – d'être au fait de tout à tout moment, ce qui constitue un critère particulièrement important pour l'intégra-

tion des classes de niveau inférieur dans la communauté scolaire dans son ensemble. Enfin, au bout de 35 minutes, le quatrième et dernier point de cette session est abordé. Je constate que l'attention se dissipe peu à peu, mais la démarche reste ordonnée jusqu'à la fin de la session. L'expérience a confirmé pour chaque membre qu'un travail orienté vers un objectif constitue le moyen le plus rapide et le plus productif de mener à bien une session.

Les principaux critères de réussite d'un parlement

« L'élément essentiel du parlement, c'est l'estime des élèves. Tou·te·s les représentant·e·s se sentent pris·e·s au sérieux parce que nous travaillons ensemble sur un pied d'égalité. La prise de décision collective est, somme toute, le meilleur moment d'une séance parlementaire. » Le dernier point de l'ordre du jour de la session illustre bien les propos de M. Schoder. Les sujets présentés par les élèves sont discutés, argumentés et critiqués ensemble, mais des solutions sont également identifiées.

Tous les sujets qui ont trait au quotidien de l'école sont abordés, des buts de football trop petits à la règle qui stipule que les élèves doivent quitter le bâtiment scolaire pendant la récréation – aucune thématique n'est négligée. La représentante des élèves de maternelle a critiqué le fait que les élèves plus âgé·e·s ne respectent pas la règle interdisant aux enfants de courir dans une certaine zone de la cour.

Chaque contribution est traitée avec le même sérieux et on écoute avec attention chaque intervenant·e. Fait marquant, de temps en temps, les élèves plus âgé·e·s demandent aux élèves plus jeunes s'ils-elles ont tout compris et s'ils-elles souhaitent ajouter quelque chose.

Clôture et suivi

À la fin de la session, les informations les plus importantes sont répétées une dernière fois. Ensuite, la session est clôturée et les représentant·e·s se rendent dans

leur classe pour faire un compte rendu de la réunion. Les membres du parlement ne remettent pas de rapport écrit aux classes, mais présentent les résultats des sessions à l'oral. L'enseignant·e en question leur accorde le temps nécessaire pour cela.

En réponse à ma question de savoir si cette démarche n'est pas perçue comme une perte de temps, M. Schoder a déclaré : « Non, parce que de cette façon, les informations importantes sont directement transmises à toute la classe et elles peuvent être expliquées de manière adéquate. En réalité, cela permet de gagner du temps. » Au bout d'environ 50 minutes, Laurent Schoder peut mettre fin à la session et les membres quittent aussitôt la salle pour se rendre en cours.

Un parlement de l'école bien rodé

Le parlement de l'école de Fentange m'a laissé une impression très positive, et son succès s'explique par une série de facteurs clés.

D'une part, le corps enseignant soutient unanimement l'idée du parlement de l'école, de sorte que même les collègues qui ne sont pas directement impliqué·e·s appuient le parlement et ses membres.

D'après M. Schoder, la conviction selon laquelle le parlement revêt un grand intérêt pour toutes les parties concernées, facilite le quotidien de l'école et le rend plus intéressant constitue un élément clé.

De plus, le parlement est ancré dans un concept d'échange permanent. Des moments d'échange sont organisés à intervalles réguliers entre les différents niveaux scolaires. De cette manière, les enfants du cycle 4.2 et ceux qui fréquentent la maternelle apprennent à se connaître et à travailler ensemble sur des projets. C'est là non seulement un avantage pour le quotidien de l'école, mais aussi le fondement d'un parlement qui fonctionne, car ce n'est qu'en connaissant la communauté, en comprenant ses besoins et en respectant les différents membres que l'on peut faire un bon travail parlementaire.

Enfin, il est également important qu'en plus des affaires courantes, des événements périodiques soient planifiés et mis en œuvre avec l'aide du parlement. « Cela permet au parlement de demeurer au centre des activités scolaires, ce qui lui confère également une légitimité et une reconnaissance durables. Les différents acteurs – les parents, le corps enseignant et les élèves – ne remettent donc pas en cause le parlement, mais ce dernier est une institution solidement ancrée et bien reconnue de l'école fondamentale. »

¹ Au Luxembourg, chaque école fondamentale dispose d'un comité scolaire composé de représentant·e·s élu·e·s du corps enseignant. Il est responsable du bon déroulement de la vie scolaire et de la communication entre l'école, la commune et les parents.

Contact



École Fentange
75, rue de Bettembourg
L-5811 Fentange
Email : fenteng_comite@hesperschoulen.lu



Tom Ketter

Tom Ketter a fait des études de philosophie et d'histoire à l'Université de Heidelberg. Il travaille actuellement dans un établissement d'enseignement secondaire et pour la fondation Zentrum fir politesch Bildung à Luxembourg.

Préparer les délégué·e·s de classe à leurs missions

Fatima Amkouy

La formation des délégué·e·s de classe est incontournable si l'on veut construire une participation des élèves qui soit cohérente, sensée et légitime. Deux axes sont ici à prendre en considération : l'axe technique, centré sur des outils d'action et de réflexion, et l'axe relationnel, orienté vers la relation que le jeune entretient avec les autres. Les formations de l'association Jeune et Citoyen en Belgique répondent donc à un triple objectif : institutionnel, éducatif et pédagogique.

Sensibiliser l'ensemble des acteur·trice·s

La fonction de délégué·e de classe dans les écoles belges souffre souvent d'un manque de reconnaissance. Elle s'exerce généralement en marge de l'école et conduit ainsi à une vision peu légitime du rôle de délégué, la pédagogie phagocytant tout. Pour que le·la délégué·e reprenne la place qui lui revient de droit et qu'il·elle puisse donner du sens à son rôle, il est fondamental de sensibiliser l'ensemble des acteurs·trices de l'établissement et de former les acteur·trice·s direct·e·s de la participation scolaire. D'un côté les enseignant·e·s doivent reconnaître le rôle des élèves comme représentant·e·s de la classe et non à titre individuel. De l'autre côté les élèves doivent pouvoir entrer en relation avec leur représentant·e, écouter, débattre et se concerter.

Les Conseils de délégués : espace de formation, de réflexion et d'action

En Belgique wallonne, chaque école dispose au moins d'un Conseil de délégués. Il rassemble soit tou·te·s les délégué·e·s de l'établissement, soit tou·te·s ceux·elles d'un niveau de classe. Plus une école est grande, plus elle compte de conseils. C'est dans le cadre de cette instance que les jeunes sont formé·e·s à représenter leur classe et à parler en son nom. C'est aussi le lieu de concrétisation de l'action : analyser le fruit de la consultation de classe, penser la mise en œuvre de projets, entrer en concerta-

tion avec les adultes, etc. Toutes une série de tâches auxquelles les jeunes doivent être préparé·e·s.

Le rôle de délégué·e : connaître ses forces et les mettre au service du collectif

Lorsque nous nous retrouvons face aux délégué·e·s, les premières questions auxquelles nous leur demandons de répondre sont : Pourquoi es-tu là ? Quelle est la différence entre un·e délégué·e et un·e autre élève ? Concrètement, que feras-tu ? As-tu été élu·e ou désigné·e ?

Ce premier temps présente un intérêt considérable car les jeunes sont amené·e·s à affirmer leur choix par la conscientisation de leur rôle, de ses spécificités, de la manière dont ils·elles ont été élu·e·s et des compétences qui leur sont nécessaires. Pour atteindre cet objectif, nous utilisons deux outils en début de formation : **📌 Que faire de toi ?** et **📌 À chacun·e son rôle.**

Nous demandons souvent aux adultes-ressources que le fruit de ce travail soit affiché en classe pour que tou·te·s les élèves aient une vision commune du rôle de chacun·e.

En classe, pour préparer la campagne électorale, l'activité **📌 Affiche-toi** est utile car elle permet de travailler sur le message que les candidat·e·s veulent faire passer à travers leur affiche électorale. Est-elle accrocheuse ? Met-elle en avant les qualités de l'élève ? Les informations sont-elles utiles ?

Il est également important de réfléchir avec les jeunes sur le processus d'élection qui a été choisi. De plus en plus, nous amenons dans nos malles de formation des modèles différents des élections à bulletins secrets. **📌 L'élection sans candidat·e** est un excellent dispositif qui met tou·te·s les jeunes en auto-réflexion et qui donne une chance d'être élu·e·s à ceux et celles qui sont moins téméraires.

Les réunions : autour de la table de la concertation

Les réunions sont des moments décisifs dans le parcours d'un·e délégué·e. Mal menées ou peu productives, elles sont source de démotivation pour les jeunes et les adultes.

Nous distinguons trois types de réunions : les réunions de classe, le Conseil des délégués et le Conseil de participation.

Chacun de ces espaces présente des spécificités : le premier met l'accent sur l'échange entre le·la délégué·e et ses pairs ; le deuxième propose un espace partagé avec l'adulte-ressources (et parfois les membres de la direction) ; le troisième propose un espace élargi à des membres extérieurs (parents, acteurs parascolaires...) et aborde des questions plutôt institutionnelles (comptes, programmes pédagogiques, plan de pilotage...)

Lorsque nous formons les élèves à la réunion de classe, nous misons surtout sur les compétences liées à la dynamique de groupe, à la consultation des pairs, à la sélection des projets à réaliser. Les débriefings mettent l'accent sur l'efficacité de la réunion, l'ambiance de classe, le droit à la parole, par ex.

En ce qui concerne la réunion du Conseil, nous nous penchons sur la capacité des délégué·e·s à parler au nom des élèves : développer un esprit de synthèse, une capacité à l'écoute active, la créativité pour construire un projet collectif.

Pour les réunions du Conseil de participation, il s'agit d'outiller les délégué·e·s à la compréhension du paysage institutionnel, notamment à l'aide de l'outil « Organigramme », et à l'appréhension du point de vue et des enjeux des différentes parties.

De manière générale, nous aidons les jeunes à poser un regard systémique sur la réunion. L'outil **📌 La pire des réunions** leur permet de construire les règles à respecter en réunion. Une charte concertée en émerge et sert de cadre de référence pour réguler les absences répétitives, les devoirs non respectés, la dynamique de groupe, etc. Nous mettons également l'accent sur l'aspect plus technique de la réunion : l'ordre du jour, la rédaction et la communication du PV, l'animation, la définition des rôles, etc.

Le projet : l'intelligence collective au service d'un projet collectif

Si la délégation d'élèves est un projet en soi, elle est à la source de nombreux projets qui, dans l'idéal, doivent émaner des jeunes et refléter leurs préoccupations. Pour que les idées de projets dépassent le stade de la demande, nous attirons leur attention sur les besoins nécessaires à leur bien-être dans l'école en relation avec le temps et l'énergie qu'ils sont prêts à y consacrer. Pour ce faire, l'outil **📌 DESC** est intéressant car il analyse la situation problématique pour planifier le projet correspondant et les résultats qui s'y rapportent. Et pour qu'une idée devienne un projet, nous leur disons qu'elle doit être **📌 APRUC** (Acceptable – Prioritaire – Réaliste – Utile au collectif – Concrète).

La réflexion sur le projet, ses retombées sur la vie scolaire et les apprentissages qu'il permet restent l'enjeu fondamental d'une délégation d'élèves.

La communication : rendre visible pour une vision commune

La délégation d'élèves souffre souvent d'un manque de visibilité et/ou de fluidité dans la communication entre les différents espaces scolaires. Les élèves non élu·e·s parlent souvent d'un Conseil des sages et témoignent de leur méconnaissance quant à ce qui s'y passe. Les délégué·e·s, quant à eux, se plaignent d'un manque d'information ou de réaction de la part des adultes.

En formation, nous dressons avec les jeunes, un état des lieux des divers canaux de communication susceptibles d'être intéressants à exploiter dans leur école. Ensuite, nous les trions selon les destinataires visés et le message à faire passer. Par exemple, Messenger sera souvent envisagé pour une communication entre délégué·e·s et comme canal de communication indirect pour l'ensemble des élèves.

Ce qui est certain, c'est qu'il ne faut pas hésiter à multiplier les canaux pour embrasser le public le plus large possible sans pour autant se disperser.

L'évaluation : un temps pour revenir sur l'action

C'est en évaluant qu'on perfectionne les succès et qu'on ne reproduit plus les mêmes erreurs. En plus des évaluations à mi-parcours (de la délégation ou des projets), l'évaluation de fin d'année est la dernière phase d'un projet dont on ne doit pas faire l'économie : Qu'est-ce qui a bien fonctionné cette année dans la délégation de classe ? Qu'est-ce que vous avez envie de garder ? Qu'est-ce que vous ne voulez plus reproduire ? La **📌 Fiche d'évaluation** est un des outils simples et efficaces que nous utilisons en formation pour poser un regard réflexif sur la délégation et les expériences qui en découlent.

L'axe relationnel : le vivre-ensemble & la dynamique de groupe

Vivre ensemble, cela s'apprend ! Chacun



Exemple d'une charte relationnelle d'une classe wallonne

arrive avec ses valeurs et son histoire et il faut apprendre à vivre au sein d'une telle diversité. C'est là que se dessinent les lignes éducatives qui mènent à l'autonomie et à la responsabilisation. En effet, lorsque les règles de vie sont construites ensemble, elles ne reposent plus sur les seules épaules du personnel enseignant et une autorégulation du groupe se met en place. D'où l'intérêt de déterminer, dès le début de l'année, en concertation avec l'ensemble des élèves et/ou des délégué·e·s, les règles qui vont régir la vie du groupe. Une charte relationnelle, en plus des règles de fonctionnement, peut être affectivement bénéfique au déroulement des réunions et du travail collectif.

Une de nos animations-phares dans ce registre est **⬇️ Répartissons-nous les tâches**. Elle permet de mettre en évidence une série de points à considérer lorsque nous sommes amenés à agir en groupe, qu'il s'agisse des rôles ou des relations qui co-existent en son sein.

Cet outil est parfait comme première activité d'un Conseil de délégués : il permet de nouer des liens, d'analyser le fonctionnement de chacun·e et de définir des règles en intelligence collective.

En conclusion

Il y a aujourd'hui un réel symptôme d'agi-

tation au lieu d'une action concertée et sensée. Les établissements qui donnent la possibilité aux élèves d'être des acteurs à part entière de leur institution scolaire et de leurs apprentissages leur rendent un vrai service : les jeunes prennent conscience qu'ils-elles développent des compétences qui leur serviront tout au long de leur scolarité et de leur vie d'adulte. À ce titre, la formation autour des questions de représentation s'avérerait bénéfique pour tou-te-s les élèves d'un établissement et pas seulement pour les délégué·e·s.



Fatima Amkouy

Fatima Amkouy est secrétaire générale de l'asbl Jeune Et Citoyen depuis 2016, après six ans au poste de détachée pédagogique. Ex-enseignante, elle est passionnée par l'éducation à la citoyenneté et milite, à travers de nombreux projets, pour un équilibre entre l'être et l'agir au service du bien commun.

Contact



info@jeuneetcitoyen.be
Bureau central de Bruxelles:
19 rue du Marteau - 1000 Bruxelles 0032 22180559

Bureau de Namur :
13 place de l'Illon - 5000 Namur 0032 281231131

MATÉRIEL PRATIQUE

Élection sans candidat·e

mateneen | La représentation des élèves | Matériel pratique | Élection sans candidat·e

Temps 1: le temps de la découverte de l'autre

1 Introduction du processus

Introduire la thématique en demandant aux jeunes s'ils-elles veulent prendre un temps ensemble. Il s'agit d'expérimenter une pratique différente de celle pratiquée habituellement. Partir de ce qui est connu pour leur expliquer que cela va être différent cette année. Ils-elles vont se mettre au service de la classe.

Pour que l'année et les différents temps se passent bien, il est important d'être accueillant et bienveillant ! « Même si quelqu'un n'a pas le même avis que toi, ça va aller. » (Créer une charte !)

2 Apprendre à mieux connaître mes camarades

Il existe de nombreux jeux de fédération qui permettent d'apprendre à mieux connaître ses camarades. Voici une sélection. Choisissez-en un qui vous convient.

• **Le vent souffle (j'aime / je fais / idée de projet)**
Les jeunes sont assis en cercle. Chacun·e se place debout au milieu d'un cercle et énonce à voix haute quelque chose qu'il·elle aime faire ou qui possède une qualité. Le but pour le·la volontaire est de s'asseoir. Le premier à se faire assis devient le·la volontaire. Ensuite, tu fais, une chose qui te semblerait intéressante.

• **Phrase-geste**
Les jeunes sont debout en cercle. Lorsque l'animateur·trice lit une phrase, celle-ci devront faire un geste correspondant. Exemple : j'aime les frites. Tous les jeunes qui aiment les frites peuvent inviter les autres à se joindre à eux.



ÉLECTION SANS CANDIDAT·E

mateneen | La représentation des élèves | Matériel pratique | Élection sans candidat·e

Objectifs:

- Fédérer le groupe, comprendre les mandats de délégué·e, co-délégué·e et les qualités s'y rapportant
- Faire émerger collectivement la personne pouvant assurer le rôle de délégué·e / de co-délégué·e dans la classe
- Permettre une décentration des enfants et des jeunes

Réflexions:

- Qualités « bon·ne délégué·e » / qualités « bon copain ou bonne copine » / qualités « bon·ne élève »
- Décentration
- Connaissance de soi et des autres

Groupe-cible:

- De 10 à 30 jeunes (groupe-classe)
- Age: 8-18 ans

Lieu:

- Un local spacieux
- Des chaises
- Un flipchart pour inscrire les points récoltés

Temps nécessaire:

- Fédération du groupe-classe: 2 périodes de 50 min
- Compréhension du rôle du délégué: 2 périodes de 50 min
- Elections sans candidat·e: 2 périodes de 50 min



Universität Trier | Zentrum für politisch Bildung

Universität Trier | Zentrum für politisch Bildung | Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

outil de jeu



1 / 10



La version complète est disponible sur www.mateneen.eu

L'élection du comité des élèves en toute facilité

Vanessa Reinsch

Dans les établissements d'enseignement luxembourgeois, le comité des élèves est un organe de participation représentatif prévu par le législateur. En règle générale, la composition est décidée à l'aide d'élections, qui ont lieu au début de chaque année scolaire et auxquelles tou-te-s les élèves sont tenu-e-s de participer. Cet article illustre les étapes à suivre pour organiser des élections et fournit des documents qui peuvent apporter un soutien dans ce contexte.

Planification des principales étapes

Dans un premier temps, le personnel chargé de l'organisation et du déroulement des élections doit réfléchir aux différentes étapes et, surtout, identifier les autres membres du corps enseignant qui peuvent ou doivent être impliqué-e-s dans le processus, car ces personnes peuvent par exemple être des décideurs ou posséder un savoir-faire important. En tenant compte du calendrier et des horaires de cours, ces piliers fondamentaux de l'organisation des élections doivent être déterminés et placés dans le bon ordre (📌 **Rétroplanning**). Cette planification des principales étapes doit être présentée à la direction de l'école en temps utile en vue d'obtenir une autorisation de principe pour toutes les étapes à venir ou de pouvoir procéder à d'autres ajustements. Une autorisation de la direction de l'école est avant tout nécessaire si les élèves doivent être dispensé-e-s des cours lorsqu'ils-elles jouent un rôle actif dans les différentes étapes de la mise en œuvre (📌 **Informations à l'intention du personnel enseignant**).

Information et recrutement

Avant de pouvoir organiser les élections du comité des élèves, il faut disposer de candidat-e-s potentiel-le-s qui sont intéressé-e-s par un tel mandat et qui souhaitent se présenter au scrutin. D'une part, les élèves peuvent être sensibilisé-e-s aux prochaines élections par le biais d'un stand d'information pendant les récréa-

tions ou d'affiches informatives. D'autre part, il est judicieux de faire de la publicité dès le début de l'année scolaire dans chaque classe afin d'atteindre tou-te-s les élèves. On peut livrer des informations sur la procédure électorale et des réponses aux questions et, en même temps, souligner l'importance du comité des élèves.

Comme les élèves de l'ancien comité des élèves restent en fonction jusqu'à ce que le nouveau comité des élèves soit en place, ils-elles peuvent être d'un grand soutien pendant la phase d'information et de recrutement. En particulier, ils-elles peuvent aussi raconter leurs expériences personnelles à leurs camarades de classe, de sorte que leurs récits peuvent avoir un impact sur les éventuel-le-s élèves intéressé-e-s. Le soutien du comité des élèves sortant peut être d'une grande importance, surtout lorsqu'il s'agit de dissiper diverses inquiétudes et d'encourager les élèves à soumettre leur candidature. La candidature (📌 **Candidature aux élections**) doit être soumise dans un lieu central avant une certaine date. Pour les élèves mineur-e-s, le consentement des parents doit être obtenu par écrit.

Manifestations électorales

Lors d'une réunion avec les candidat-e-s, des listes de contacts sont établies et les étapes suivantes précisées. Tou-te-s les candidat-e-s ont les mêmes possibilités de se présenter et d'exposer les idées qu'ils-elles souhaitent mettre en œuvre

pour l'école pendant leur mandat. Ils-Elles peuvent par exemple concevoir des affiches électorales au format DIN A3 et les accrocher à un endroit central de l'école. En outre, le législateur prévoit la possibilité d'organiser des réunions électorales (en dehors des heures de cours) pendant lesquelles les candidat-e-s peuvent se présenter et exposer leur programme au public. Des stands d'information tenus par les candidat-e-s pendant les récréations ou de petites interviews vidéo accessibles sur la page d'accueil de l'école constituent également de bonnes options.



« Notre école, nos idées ! Engage-toi ! »
Ce type d'affiche sert principalement à sensibiliser les élèves.

Spécimen d'un bulletin de vote
Elections du comité des élèves du 22 octobre 2019
 Élection de 13 membres
 13 Kandidate sinn ze wielen. 13 Stëmme ze verginn.

NUMM	KLASS	
Alvez Claudio	5M1	<input type="radio"/>
Anton Kimon	6M3	<input type="radio"/>
Agovic Erin	6M3	<input type="radio"/>
Abreu José	5STP3	<input type="radio"/>
Bormann Leo	6STP3	<input type="radio"/>
Breyer Manuel	7O2	<input type="radio"/>
Brito Lou	6STP1	<input type="radio"/>
Ferreira Louis	5PR2	<input type="radio"/>
Gerson Alex	5PR2	<input type="radio"/>
Goncalves Filip	5M3	<input type="radio"/>
Hinger Antoine	5PR2	<input type="radio"/>
Hipp Nick	7STP1	<input type="radio"/>
Holzem Anastasia	6MO1	<input type="radio"/>
Martin Eric	7O2	<input type="radio"/>
Muller Jean-Paul	5M1	<input type="radio"/>
Plier Lynn	7O2	<input type="radio"/>
Nicolas Charlotte	7STP4	<input type="radio"/>
Porters Kayla	7STP4	<input type="radio"/>
Reginus Youri	5M1	<input type="radio"/>
Santana Roman	6MO1	<input type="radio"/>
Schanen Yves	6STP3	<input type="radio"/>
Schoder Loris	6STP3	<input type="radio"/>
Schulte Martim	6STP3	<input type="radio"/>
Schulz Martin	6STP3	<input type="radio"/>
Schweicher Alain	7STP4	<input type="radio"/>
Schwergeren Pauline	6STP3	<input type="radio"/>
Zeyen Lara	5STP4	<input type="radio"/>
Zorn Yasmine	7STP1	<input type="radio"/>

Muster eines Wahlzettels
Schülercomitéwahlen vom 22. Oktober 2019
 Wahl von 13 Mitgliedern
 13 Kandidate sinn ze wielen. 13 Stëmme ze verginn.

NUMM	KLASS	
Beck Jona	4MC3	<input type="radio"/>
Da Cruz Nolan	4CM	<input type="radio"/>
Hermes Matthieu	3CM	<input type="radio"/>
Fischer Mathieu	3CM	<input type="radio"/>
Freyman Jean	3CM	<input type="radio"/>
Halsdorf Joel	3PS	<input type="radio"/>
Kohl Alberto	3CM	<input type="radio"/>
Legentil Ybes	4MC3	<input type="radio"/>
Licina Dana	4MC3	<input type="radio"/>
Lefèvre Jessy	3CM	<input type="radio"/>
Müller Kimia	4CM	<input type="radio"/>
Navalha Aylena	4CM	<input type="radio"/>
Nunes Rodrigo	4CM	<input type="radio"/>
Rixhon Raphaël	4MC3	<input type="radio"/>
Schaal Clementine	3CM	<input type="radio"/>
Thiel Josephine	4TG	<input type="radio"/>
Torre Laure	4TG	<input type="radio"/>
Welter Ruby	4PS2	<input type="radio"/>
Zuidberg Dina	3CM	<input type="radio"/>

NUMM	KLASS	
Berens Kaya	2G	<input type="radio"/>
De Bruijn Tun	2G	<input type="radio"/>
Duhr Pol	2GE	<input type="radio"/>
Hamelius Yvan	2GE	<input type="radio"/>
Hemmer Thibault	3C	<input type="radio"/>
Janes Elisa	2GE	<input type="radio"/>
Philippy Marina	2CG	<input type="radio"/>
Plier Karla	3C	<input type="radio"/>

Règlement grand-ducal du 1er août 2001 portant organisation des comités d'élèves

Art. 11.
 Chaque électeur dispose de treize suffrages (...) L'électeur n'est pas obligé de faire usage de tous ses suffrages. Chaque croix (x ou +) inscrite dans [la] case derrière le nom d'un candidat vaut un suffrage à ce candidat.

Art. 14.
 Est considéré nul:
 - tout bulletin autre que celui remis à l'électeur par le président du bureau électoral ou son délégué;
 - tout bulletin exprimant plus de treize suffrages;
 - tout bulletin portant une marque ou un signe distinctif quelconque

Le bulletin de vote pourrait par exemple se présenter comme ceci. La similitude avec les bulletins de vote utilisés lors des élections nationales souligne le caractère sérieux de la procédure.

Préparation des élections

Afin de rendre les élections aussi réalistes que possible, l'administration communale ou municipale est invitée à mettre des isoires et des urnes à la disposition de l'école. En concertation avec les concierges, ceux-ci sont installés dans une grande salle centrale de l'école. La salle des fêtes de l'école constitue souvent un bon choix, mais elle doit être réservée suffisamment à l'avance. Dès que la liste des candidat-e-s a été dressée, les bulletins de vote peuvent être élaborés et imprimés.

En outre, un bureau électoral sera mis en place avec un nombre impair de membres, composé d'élèves et d'enseignant-e-s. Si une école possède plusieurs bâtiments

scolaires, il est possible d'en prévoir plusieurs. Les responsables du bureau électoral sont informé-e-s à l'avance des procédures et de leurs tâches.

Élection et résultats

Sur un programme qui leur sera envoyé au préalable, les régent-e-s peuvent consulter ([📅 Calendrier](#)) à quel moment leurs élèves doivent se rendre ensemble aux urnes. Cette liste doit également être mise à la disposition du bureau électoral afin de garder une vue d'ensemble des classes et du calendrier et d'éviter des retards ou des reports.

Lorsque les classes arrivent au bureau électoral, les régent-e-s ou les délégué-e-s de classe informent les responsables du

bureau électoral de l'éventuelle absence d'un-e élève. Le nombre total d'élèves manquants est consigné par le bureau électoral et publié ensuite dans le [📄 Rapport sur l'élection](#). Une fois que tou-te-s les élèves ont voté, toute la classe quitte le bureau électoral.

L'ensemble du processus électoral, le dépouillement des bulletins de vote, la mise en place du nouveau comité des élèves, et la préparation et le dépôt du procès-verbal de l'élection se font en une journée.

Affichage et remerciements

Les noms des élèves élu-e-s au comité des élèves seront communiqués par voie d'affichage dans un endroit central

du bâtiment scolaire. Il est conseillé de dresser la liste des élèves par ordre alphabétique et non pas en fonction du nombre de votes obtenus. Une lettre envoyée au nom de la direction de l'école à tou-te-s les non-élu-e-s (👉 **Remerciements**) permet de remercier les candidat-e-s de leur engagement et souligne l'importance du comité des élèves. Peu après, le nouveau comité des élèves peut commencer son mandat.



Les vraies urnes électorales symbolisent l'importance du processus.



Les règles élémentaires deviennent tangibles : le scrutin est libre et secret.



LISTE DE VÉRIFICATION L'élection du comité des élèves

But

Organisation des élections

Public-cible

Tou·te·s les élèves intéressé·e·s par un mandat au sein du comité

Durée

8 semaines

Procédure

- ✓ Choisir et adapter le matériel et les documents
- ✓ Établir le rétroplanning
- ✓ S'assurer de l'accord de la direction
- ✓ S'assurer du soutien de personnes clé (concierges, comité actuel, e.a.)
- ✓ Informer le personnel enseignant et les élèves
- ✓ Recruter les candidat·e·s
- ✓ Organiser des manifestations électorales
- ✓ Mettre en place un bureau de vote
- ✓ Préparer les bulletins de vote ou l'outil numérique équivalent
- ✓ Tenir les élections, compter les votes
- ✓ Rédiger le rapport d'élection
- ✓ Informer la communauté scolaire : afficher les noms des personnes élues
- ✓ Envoyer les lettres de remerciement aux candidat·e·s non élu·e·s
- ✓ Fixer une première réunion avec le nouveau comité

Conseil

Des outils numériques intéressants peuvent faciliter les élections.



MATÉRIEL PRATIQUE

Rétroplanning de l'élection du comité des élèves – Principales étapes

mateneen | La représentation des élèves | Matériel pratique | Rétroplanning de l'élection du comité des élèves – Principales étapes



RÉTROPLANNING DE L'ÉLECTION DU COMITÉ DES ÉLÈVES – PRINCIPALES ÉTAPES

Pour faciliter la planification, il est intéressant de se servir d'un calendrier mural sur lequel vous pouvez représenter les différentes grandes étapes. Si vous imprimez les principales étapes sur des étiquettes amovibles, vous pouvez les déplacer plus facilement.

Recruter
les candidat·e·s

Tenir les **élections**

Envoyer des
remerciements

Informer et inviter
les élèves du nouveau
comité des élèves

Constituer le bureau
électoral et le **briefer**

Organiser une **réunion**
avec le nouveau comité
des élèves

Mettre au point un
protocole électoral

Afficher et annoncer
le nouveau comité

Dépouiller les
bulletins de vote

© Universität Trier | Zentrum für politisches Bildung | Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



La version complète
est disponible sur
www.mateneen.eu

En quoi consiste le travail de représentation ? Préparer les jeunes à leurs tâches au sein du comité des élèves

Vanessa Reinsch

Les membres du comité des élèves représentent les élèves dans les différents organes d'une école ainsi qu'au niveau régional ou national. Les jeunes y rencontrent des représentant·e-s de la direction de l'école, des enseignant·e-s, des parents ou des responsables politiques avec qui ils-elles peuvent discuter sur un pied d'égalité et collaborer. Tout cela nécessite une préparation. Les deux exercices présentés ici peuvent s'avérer utiles à cet égard.

Une personne neutre, qui fait souvent partie du personnel scolaire, accompagne en règle générale les comités des élèves. Les accompagnateur·trice·s du comité des élèves sont des personnes de confiance qui prodiguent des conseils sans influencer à leur gré le travail de cet organe. Après les élections, ils-elles soutiennent les élèves lors de la constitution de l'équipe, encadrent l'organe de représentation pendant l'année scolaire et contribuent à résoudre les conflits.

Entre paix dans le monde et tournoi de football – fixer des objectifs et explorer les limites

Entre autres, les accompagnateur·trice·s doivent aider les jeunes à comprendre qu'ils-elles ont le droit à l'erreur et qu'on ne peut pas tout imposer par la force. Les élèves comprennent très tôt qu'il n'existe pas toujours de consensus sur la représentation des intérêts. La direction de l'école poursuit en partie d'autres intérêts ou n'est

tout simplement pas habituée à ce que les élèves soient également impliqu·e·s. Il est donc important, surtout au début, de réfléchir avec les jeunes sur leur rôle, ainsi que sur les possibilités et les limites de la représentation.

La ressource **↕ Exercice de prise de position: en quoi consiste le travail du comité des élèves ?** se penche sur les droits et les obligations du comité des élèves. Quelles tâches un comité des élèves assume-t-il et quelles tâches ne lui incombent pas ? Les élèves doivent prendre position par rapport à différentes affirmations, par exemple « Le comité des élèves est l'interlocuteur direct des délégué·e·s des différentes classes » ou « Dans une école, le comité des élèves est uniquement responsable de l'organisation des festivités (par exemple, la fête de fin d'année) ». Chaque déclaration peut faire l'objet d'une discussion. Vous avez donc la possibilité de clarifier des questions en rapport avec les droits et les obligations,

LE CONSEIL D'ÉDUCATION

Au Luxembourg, l'organe de représentation des élèves le plus important est le conseil d'éducation, une sorte de conseil d'administration de l'école. Le conseil d'éducation se réunit généralement une fois par trimestre. L'organe est composé de deux représentant·e·s de la direction de l'école, du personnel scolaire, des parents et du comité des élèves. C'est ici que les questions et décisions importantes relatives à l'école, telles que le budget annuel de l'école, sont discutées et votées. Lors des réunions du conseil d'éducation, le comité des élèves en tant que tel a la possibilité d'influencer la prise de décision dans l'intérêt des élèves.



Dans un jeu de rôle, les membres du comité des élèves s'entraînent à gérer des situations typiques qu'ils-elles rencontrent dans le cadre de leur travail.

mais aussi d'identifier et de passer en revue les attentes et les objectifs.

La ressource **📄 Exercices de simulation : Comment réagissez-vous dans certaines situations ?** porte sur des situations que les membres du comité des élèves peuvent vivre et auxquelles ils-elles n'ont jamais été confronté-e-s auparavant. Afin de pouvoir réagir et agir plus efficacement dans ces moments-là, les exercices de simulation constituent un bon moyen d'envisager différentes options, d'exercer son propre comportement et aussi d'y réfléchir. Cette ressource dépeint des situations typiques, telles que les désaccords au sein de l'organe, le manque de coopération d'une direction d'école, des membres qui n'assument pas leurs tâches, etc. L'important à ce stade, c'est l'analyse consciente du vécu dans la métaréflexion.

Les premières expériences de représentation marquent généralement les élèves et les aident à faire des apprentissages qui

leur serviront également plus tard dans la vie. Si le travail est agréable et que les résultats sont visibles, il est très probable que les élèves auront plaisir à poursuivre leur engagement, même à l'issue de leur scolarité.



Vanessa Reinsch

Vanessa Reinsch a fait des études de pédagogie sociale et de théologie protestante à l'Université de Dortmund pour devenir enseignante. Elle travaille au Zentrum fir politesch Bildung.

CNEL

La Conférence Nationale des Élèves du Luxembourg (CNEL) est la représentation des élèves au niveau national. Chaque établissement scolaire luxembourgeois envoie deux représentant-e-s à la représentation nationale des élèves, qui est donc un important porte-parole pour les élèves du pays. La CNEL organise divers événements pour préparer les membres de comités d'élèves à leurs tâches, renforcer les compétences sociales et méthodologiques, préparer des discussions, effectuer un travail de sensibilisation, nouer des contacts, échanger des idées et développer des projets communs. En outre, elle offre aux jeunes une aide concrète pour mettre en œuvre leurs propres idées. Vous trouverez des informations complémentaires sur le site www.cnel.lu.

CONTACT



Claire Henzig

Chargée de mission « CNEL – Conférence Nationale des Élèves du Luxembourg »
Jugendrot - CGJL asbl.
Email : claire@jugendrot.lu

87, route de Thionville
L-2611 Luxembourg
Tel: +352 40 60 90-333
Fax: +352 40 60 90-341

MATÉRIEL PRATIQUE

Exercice de prise de position : en quoi consiste le travail de représentation ?

mateneen | La représentation des élèves | Matériel pratique | Exercice de prise de position : en quoi consiste le travail de représentation ?



EXERCICE DE PRISE DE POSITION : EN QUOI CONSISTE LE TRAVAIL DE REPRÉSENTATION ?

L'objectif ici est d'examiner les droits et les obligations du comité des élèves. Quelles tâches un comité des élèves assure-t-il et quelles tâches ne lui incombent pas ? Les élèves se trouvent dans une pièce où ils-elles peuvent se déplacer librement. Un écriteau portant l'inscription « Oui » et un autre l'inscription « Non » ont été accrochés à deux murs situés face à face. Le meneur de jeu lit les déclarations ci-dessous. Après chaque déclaration, les élèves sont invité-e-s à se placer à l'endroit correspondant pour montrer s'ils-si elles sont d'accord ou non avec la déclaration en question. Alternativement, le centre de la pièce peut correspondre à la déclaration « Je ne sais pas ». Chaque déclaration peut donner lieu à une discussion. Après chaque prise de position, les jeunes expriment leur opinion.

- 1 Le comité des élèves est l'organe élu de représentation des élèves dans une école.
- 2 Le comité des élèves est l'interlocuteur direct des délégué-e-s des différentes classes.
- 3 Dans une école, le comité des élèves est uniquement responsable de l'organisation de festivités (par exemple, la fête de l'école).
- 4 Au sein du comité des élèves, les élèves se répartissent différents rôles (président-e, etc.).
- 5 Le comité des élèves ne fait que ce que la direction de l'école décide.
- 6 Le comité des élèves représente les intérêts et les souhaits des élèves, par exemple au sein de la direction de l'école.
- 7 Seul-e-s les délégué-e-s de classe peuvent contacter le comité des élèves.
- 8 Les élèves de l'ensemble des comités des élèves sont également représenté-e-s au sein de la Conférence Nationale des Élèves du Luxembourg (CNEL).
- 9 Le comité des élèves est représenté dans différents organes d'une école et y dispose également d'un droit de vote.
- 10 La direction de l'école a le droit d'exclure un-e élève du comité des élèves, par exemple s'il-si elle s'est fait remarquer par un comportement inadéquat tout au long de l'année.
- 11 Les membres du comité des élèves prennent leurs décisions à leur guise.
- 12 En se chargeant de la représentation des intérêts, le comité des élèves défend les attentes, les idées, les souhaits et les critiques des élèves auprès des instances appropriées et s'exprime, par exemple, dans les organes compétents.
- 13 Le comité des élèves devrait approuver toutes les idées de la direction de l'école et communiquer les décisions prises aux élèves.

© Universität Trier | Zentrum für politisch Bildung | Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



La version complète est disponible sur www.mateneen.eu

On peut aussi se passer de représentant·e·s – Le concept de Just Community et les processus de négociation

Svenja Hackethal et Christian Welniak

Les formes de démocratie directe contribuent à mettre en œuvre des processus de décision et de développement scolaires et sociaux au-delà des possibilités de participation directe des élèves et des enseignant·e·s ancrées dans le droit scolaire. Elles ouvrent des perspectives pour façonner la culture de l'école et favoriser l'auto-efficacité indépendamment du mandat ou de la fonction. Les élèves peuvent discuter progressivement des hiérarchies traditionnelles de l'école en tant qu'institution et vivre la participation directe comme une opportunité de développement individuel et institutionnel. Le concept de la Just Community et les processus de négociation sont des méthodes d'éducation inspirantes qui permettent de façonner le développement de l'école dans son ensemble par un processus de démocratie directe commun et de promouvoir l'autonomisation.

Just Community

Lawrence Kohlberg a développé l'idée de façonner l'école en Just Community (communauté scolaire équitable) sur la base de ses découvertes en psychologie morale. Gérer et surmonter les conflits que l'on rencontre dans la vie réelle à l'école contribue à promouvoir la capacité de jugement moral de tous les acteurs de l'école et de la société comme base pour agir dans l'intérêt public. Le concept de Just Community est axé sur une approche pragmatique de l'apprentissage et du développement : la compréhension sociale, les attitudes démocratiques et la volonté d'assumer des responsabilités peuvent (continuer à) se développer si des « modes de vie accommodants » (Jürgen Habermas) sont concrétisés et ancrés structurellement dans les écoles. Les écoles qui s'inscrivent dans le concept de Just Community sont axées sur les critères éducatifs démocratiques suivants :

Participation et inclusion :

les défis sociaux, sociétaux et politiques de la vie réelle à l'école constituent la base pour favoriser la formation de l'opinion et l'engagement. Tous les acteurs de l'école peuvent participer aux discussions afin d'identifier ensemble des solutions viables

et de développer des perspectives d'avenir pour eux-mêmes, l'école et la cohabitation sociale.

Délibération et transparence :

Le concept de Just Community repose sur l'idée selon laquelle les conflits à l'école correspondent à des convictions relevant de l'éthique du discours. Les négociations se fondent sur une volonté commune de tirer des leçons des arguments des autres et, en particulier, de reconnaître, d'aborder et d'analyser les relations de pouvoir manifestes et latentes.

Légitimité :

la communauté scolaire discursive décide de ce qui est discuté, de ce qui est convenu dans les procédures de vote et de la manière dont les décisions sont mises en œuvre. Le concept de la Just Community s'efforce également d'aborder et d'analyser les conditions relevant de la politique éducative et du droit scolaire – afin de concevoir « notre » école comme un lieu d'apprentissage et de vie.

Efficacité :

une fois discuté, motivé et voté, le jugement est mis en œuvre et vérifié. Les

acteurs constatent qu'ils peuvent changer la culture scolaire sur la base de procédures légitimes et de décisions prises démocratiquement (pouvoir législatif). Les résultats doivent être mis en œuvre de manière exécutive pour donner réalité à l'auto-efficacité.

Comment ces principes peuvent-ils être mis en œuvre ? Pour que tous les acteurs puissent participer, les écoles appliquant le concept de la Just Community organisent régulièrement des « assemblées communautaires ». Les assemblées sont structurées, entre autres, par un ordre du jour élaboré conjointement. Les sujets et les problématiques sont communiqués par l'intermédiaire de demandes. Afin que les assemblées communautaires soient constructives et efficaces, elles sont planifiées et organisées par un groupe préparatoire alternant. Le groupe préparatoire recueille les demandes et les sujets qui ont entre autres été formulés au sein du conseil de coopération et qui sont pertinents pour la conception de la culture scolaire dans son ensemble. Lorsqu'une demande est déposée, celle-ci est discutée et votée pendant l'assemblée. Chaque membre de la communauté scolaire a la possibilité de voter et de

participer. Les enfants, les jeunes et les adultes contribuent de façon égalitaire à l'organisation des réunions. Les décisions sont consignées dans une résolution afin de favoriser la confiance et la fiabilité. Les assemblées communautaires ont lieu pendant les heures de cours et font, dans l'idéal, partie intégrante de l'emploi du temps.

Processus de négociation

L'instrument des processus de négociation a été développé et testé avec succès dans le cadre du programme *Demokratie lernen und leben* (Apprendre et vivre la démocratie) mis en œuvre en Allemagne de 2002 à 2007. L'idée de la démocratie directe est que l'ensemble des acteurs – élèves, enseignant·e·s, tuteur·trice·s légaux·ales, personnel non enseignant et partenaires de coopération – doivent être impliqués de façon participative dans les processus de développement scolaire. Les questions, les préoccupations et les défis sont identifiés, et des suggestions d'amélioration, des stratégies de solution et des mesures sont développées. Un principe essentiel veut que les décisions soient prises par consensus. Compte tenu de cette tâche complexe, le soutien de modérateur·trice·s externes est nécessaire, du moins au début du processus. Une procédure structurée contribue à promouvoir et à garantir la qualité et l'acceptation des mesures et des décisions prises afin de façonner ensemble l'avenir. Les parties prenantes et les groupes d'intérêt formulent des propositions qu'ils soumettent aux groupes de négociation. Les groupes de négociation travaillent ensemble de façon régulière et pendant une période prolongée.³

1 voir DeGeDe: ABC der Demokratiepädagogik, Berlin/ Jena 2017.

2 voir Wolfgang Althof/Tonie Stadelmann: Demokratische Schulgemeinschaft, in: Wolfgang Edelstein/ Susanne Frank / Anne Sliwka (Hrsg.): Praxisbuch Demokratiepädagogik, Bonn 2009, 20-53.

3 voir Dorothea Schütze: Aushandlungsprozesse als Instrument Demokratischer Schulentwicklung, in: RRA Brandenburg: Demokratische Schulentwicklung begleiten, Potsdam 2012, 34-43. accès en ligne: https://raa-brandenburg.de/Portals/4/media/UserDocs/DEINS_Abschlussbericht_RAA.pdf (dernier accès : 09.06.2020)



LISTE DE VÉRIFICATION Just Community

Objectif

Une communauté scolaire équitable au sein de laquelle tou·te·s les membres participent activement, discutent sur un pied d'égalité, assument des responsabilités et apprennent ainsi un mode de pensée moral, éthique et démocratique basé sur l'expérience.

Groupe cible

Tou·te·s les membres d'une communauté scolaire : élèves, parents, enseignant·e·s, direction de l'école, membres du service technique, etc.

Durée

Mise en œuvre continue

Procédure

- ✓ clarifier les possibilités de mise en œuvre progressive du concept de la Just Community ;
- ✓ créer des possibilités de participation à l'école ;
- ✓ créer un groupe préparatoire pour planifier des réunions communautaires régulières ;
- ✓ recueillir des sujets qui concernent la communauté scolaire ;
- ✓ laisser les élèves voter sur les sujets prioritaires et établir l'ordre du jour ;
- ✓ organiser et diriger une assemblée communautaire ;
- ✓ évaluer une assemblée communautaire et mettre en œuvre les décisions prises.

Conseil

D'autres formes de participation (par exemple, conseil de coopération) et méthodes de prise de décision (cycles de négociation) et de développement moral (discussions sur des dilemmes) s'intègrent également bien dans le concept de Just Community.

L'ouvrage *Praxisbuch Demokratiepädagogik* rédigé par Wolfgang Edelstein, Susanne Frank et Anne Sliwka contient des fiches qui peuvent contribuer au succès des « groupes préparatoires » et à l'organisation d'« assemblées communautaires ».



Svenja Hackethal

Svenja Hackethal est étudiante et travaille à la Deutsche Gesellschaft für Demokratiepädagogik. De plus, elle assume la fonction de chef de projet dans le cadre du projet *Creative Democracy*. Elle est titulaire d'un bachelors en psychologie avec une spécialisation en pédagogie et fait actuellement des études de genre.



Christian Welniak

Christian Welniak, pédagogue diplômé, est directeur général de la Deutsche Gesellschaft für Demokratiepädagogik. Il dirige le projet *Creative Democracy* financé par la Stiftung Mercator et est chargé de cours à l'Université de Hambourg.



Aperçu des ressources

⚡ JUST COMMUNITY: TÂCHES À ACCOMPLIR PAR LE GROUPE PRÉPARATOIRE

Cette ressource offre un aperçu des différentes étapes du travail des groupes préparatoires. De la définition du sujet à la planification du processus, en passant par le rôle des enseignant-e-s et le suivi, la liste permet d'« approfondir » tous les aspects pertinents.

⚡ JUST COMMUNITY: ORGANISATION DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE

Cette ressource spécifie, sous la forme d'une liste, les considérations à prendre en compte avant une réunion plénière.



LISTE DE VÉRIFICATION

Processus de négociation

Objectif

« Le développement démocratique par des processus de négociation vise à permettre à chacun (adultes, enfants et jeunes) d'apprendre et de se développer par le dialogue et l'activité commune. Cela inclut l'autoréflexion ainsi que la remise en question des structures et des rapports de force existants » (Dorothea Schütze, initiatrice des processus de négociation dans le cadre du programme *Demokratie lernen und leben*).

Groupe cible

Tou·te·s les membres de la communauté scolaire : élèves, enseignant·e·s, tuteur·trice·s légaux·ales, personnel non enseignant, partenaires de coopération

Durée

Mise en œuvre continue et régulière

Procédure

Phase I :

- ✓ formation de « groupes d'intérêt et de parties prenantes » (élèves, parents, etc.) ;
- ✓ proposition de règles pour son propre groupe ;
- ✓ recueil des expériences positives et mise en place des conditions pour poursuivre avec succès le développement et la coopération avec les autres groupes ;
- ✓ analyse des problèmes : recueillir les souhaits à l'intention des autres groupes comme priorités de développement scolaire.

Phase II :

- ✓ constitution du cycle de négociation : au total, 30 à 40 personnes de la communauté scolaire peuvent participer afin d'assurer les moyens de travailler efficacement.
- ✓ la participation se fait en principe sur une base volontaire et ne doit pas avoir de rapport avec des fonctions exercées au sein d'organes existants ;
- ✓ intégration de jeux et d'exercices de groupe dynamiques grâce auxquels les participants apprennent à mieux se connaître ;
- ✓ préparation à la prise de décision par consensus, y compris des exercices relevant de la méthode Betzavta ou de l'approche de la consensualisation systémique ;
- ✓ travail dans des groupes thématiques au-delà des groupes d'intérêt qui mettent au point des propositions et des mesures pour résoudre un problème exposé ;
- ✓ présentation des propositions et mesures en séance plénière : toutes les personnes présentes sont invitées à faire part de leurs commentaires ;
- ✓ analyse du soutien apporté et phases de révision des propositions ;
- ✓ décisions prises par consensus.

Conseil

Les processus et les cycles de négociation devraient être accompagnés par des animateur·trice·s externes, du moins au début.

Vous trouverez les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les processus et les cycles de négociation sur le site Internet de l'Institut für Demokratie und Entwicklung :

<https://ide-berlin.org/praxisbaukasten/start.html>

Conseils de lecture



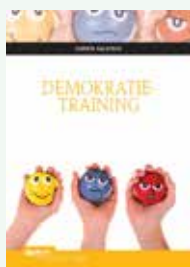
SV-Tipps (www.svtipps.de)

Un groupe d'ancien-ne-s élèves qui ont été des représentant-e-s des élèves actif-ve-s pendant leur scolarité et désireux de partager leurs expériences et des exemples de bonnes pratiques est à l'origine du site Internet SV-Tipps (l'abréviation SV signifie *Schülervertretung* [représentation des élèves]).

Le résultat est un site Internet convivial, organisé en plusieurs onglets, qui comprend des explications et des définitions compréhensibles des termes (« structure »), des conseils pour le travail pratique au sein de la représentation des élèves (« gestion », « gestion de projet »), des idées de projets intéressantes pour le quotidien de l'école (« projets de grande envergure », « projets de petite envergure ») et des possibilités de financement des différents projets (« argent et finances »). Le site contient également de nombreux documents qui peuvent être utilisés pour le travail de représentation des élèves et qui peuvent être téléchargés à des fins non commerciales au format PDF et Word. Les ressources peuvent même être personnalisées à condition que le logo « avec le soutien de SV-Tipps.de » apparaisse sur les documents en question. Le site contient également un formulaire de contact pour envoyer des idées aux auteur-e-s, par exemple pour élargir l'offre du site.

Le site Internet SV-Tipps constitue une source d'information et d'inspiration précieuse, non seulement pour les membres de la représentation des élèves, mais aussi pour le personnel scolaire qui souhaite renforcer la représentation des élèves et/ou les possibilités de participation des élèves dans leur établissement. Jetez-y un coup d'œil !

Vanessa Reinsch



Demokratietraining

Christa Kaletsch

2017 | Schwalbach/Ts.: Debus Pädagogik Verlag;

Wochenschau Verlag

ISBN: 978-3-95414-082-4 | Prix 22,90€ (Print);

17,99€ (PDF)

L'école a pour mission d'aider les élèves dans leur développement afin qu'ils-elles deviennent des citoyen-ne-s responsables et de les préparer à la participation démocratique. Dans l'ouvrage *Demokratietraining*, Christa Kaletsch propose des idées pour mettre en place la participation démocratique dans les écoles. Dans une brève introduction théorique, elle évoque les enjeux, les opportunités et les possibilités de la participation des élèves dans l'espace hétérogène de l'école, qui requièrent que les élèves eux-mêmes procèdent à un examen critique de leurs propres droits et possibilités de participation. Le fondement d'une participation et d'un travail de représentation des élèves réussis réside dans la création de conditions structurelles et le soutien que le personnel scolaire apporte aux élèves pour gérer des sujets en rapport avec la démocratie. Christa Kaletsch décrit à quoi peuvent ressembler les unités pour promouvoir la démocratie à l'aide d'un cours de formation sur la démocratie et la représentation des élèves qui a déjà été testé dans la pratique et s'adresse principalement aux élèves en classe de septième. Les méthodes exposées et leur mise en œuvre sont expliquées plus en détail dans la dernière partie de l'ouvrage, qui est la plus volumineuse. Dans l'ensemble, *Demokratietraining* est largement axé sur la pratique, fournit des idées au personnel scolaire et propose des méthodes et des ressources concrètes pour promouvoir la sensibilisation à la démocratie en général et la participation scolaire à travers le travail des délégué-e-s de classe et la représentation des élèves.

Vanessa Prinz



Accompagner les délégués. Vie scolaire, Initiatives et Citoyenneté.

Olivier Briffaut, Laurence Marion-Azaïs

2014 | Canopé éditions | GRDP de l'académie de Grenoble

| ISBN: 978-2-86622-924-5 | Prix 12,00€ (Print)

Le Livret du délégué au collègue.

Jean-Marc Cimino

2015 | Canopé éditions | GRDP de Basse-Normandie

ISBN: 978-2-240-03658-2 | Prix 6,00€ (Print)

Dans l'espace francophone, les délégué-e-s de classe jouent un rôle important dans la représentation des élèves. Ils-Elles sont le porte-parole de leurs camarades de classe dans un réseau d'organes internes et externes très variés. Afin d'obtenir un aperçu des fonctions, droits et obligations fondamentaux juridiques des organes et de la mesure dans laquelle les délégué-e-s de classe peuvent y faire valoir leur rôle, le livre *Accompagner les délégués* propose une base théorique détaillée. Le *Livret du délégué*, paru dans la même série, offre un soutien aux délégué-e-s de classe. Il explique le rôle des différents acteurs dans un langage compréhensible, propose des listes de vérification, des modèles et des conseils utiles pour les travaux pratiques.

Ces deux ouvrages constituent une base de travail importante, notamment pour les membres de l'équipe d'accompagnateur-trice-s, car ils proposent également une procédure pour l'élection des délégué-e-s de classe.

Vanessa Reinsch

mateneen

Démocratie à l'école

www.mateneen.eu



Retrouvez la version
allemande sous
www.mateneen.eu